<u>SERVICE</u>: PLAN DE COHESION SOCIALE <u>Nombre d'exemplaires</u>: 3

Visa du Service:

<u>Visa du Chef de Division</u>:

Visa de Mme. la Directrice générale ff:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 59 – LIRE ET ECRIRE A.S.B.L. – Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée Générale.

LE CONSEIL,

Vu le rapport adressé au Collège communal par le Plan de Cohésion Sociale le 16 janvier 2019 ;

Vu que ce rapport a été présenté en section Santé, Affaires Sociales, Lutte contre la Pauvreté et Egalité des Chances ;

Attendu que l'A.S.B.L « Lire et Ecrire » souhaite que la Ville poursuive la mise à disposition d'un animateur social de quartier afin permettre à l'A.S.B.L d'exercer ses activités d'aide scolaire et d'éducation à la citoyenneté :

Attendu que les missions de l'A.S.B.L ont un rapport direct avec l'intérêt communal ;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de désigner de nouveaux représentants au sein du conseil d'administration de l'A.S.B.L suite au changement de majorité;

Vu la convention de mise à disposition qui a été présentée par le Service du personnel et votée par le conseil le 27 novembre 2017 ;

Vu l'avis positif de la Région Wallonne pour la prolongation du Subside « Convention de premier emploi » ;

Vu le contrat de mise à disposition en cours pour l'année 2019 ;

Vu l'article 144 bis de la nouvelle loi communale relatif à la mise à disposition de travailleurs au sein d'un CPAS, d'une société de logement social ou d'une association sans but lucratif;

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

DESIGNE

Afin d'être proposés à la nomination par l'Assemblée Générale de l'A.S.B.L en tant que membre administrateur

Madame...Monsieur... en tant que membre effectif au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L « Lire et Ecrire » ;

Madame...Monsieur... en tant que membre suppléant au sein du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L « Lire et Ecrire »

La présente délibération sera transmise aux partenaires concernés ainsi qu'aux intéressés

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale ff,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN M. TARGNION